ACADÉMIE
DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

Rapport de jury
Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique – CAFFA
Académie de Strasbourg
Session 2023

Textes officiels régissant le CAFFA :

https://www.ac-strasbourg.fr/certifications-enseignants-de-l-education-nationale-122111

- Décret 2015-885 du 20 juillet 2015
- Arrêté du 20 juillet 2015
- Circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015 publiée au BOEN du 23 juillet 2015

Le jury invite les candidats à lire attentivement ces textes qui définissent les attentes de l'épreuve et les conditions de passation de celles-ci.

Composition du jury :

Selon les épreuves et les textes officiels qui les régissent, le jury est composé de membres des corps d'inspection, de chefs d'établissement, de formateurs et de membres de l'INSPE. Le jury est défini par arrêté rectoral (voir document en annexe).

Contextualisation et préambule :

Le CAFFA est une certification délivrée par l'employeur. Il s'agit d'une épreuve qui se prépare. Celle-ci se déroule dans un cadre précis selon des attentes explicitées notamment dans les textes de référence. Le CAFFA n'est pas une VAE (validation des acquis de l'expérience).
Cette certification s'obtient en 2 ans minimum, l'admissibilité et l'admission ne pouvant pas se passer la même année scolaire.
Le jury rappelle aux candidats qu'il convient de présenter sa convocation et sa carte d'identité lors de chaque épreuve.

1. Epreuves d'admissibilité

Voir la grille d'évaluation pour l'admissibilité placée en annexe.

1.1. Bilan chiffré

- 8 candidats inscrits, 6 rapports d'activité présentés devant le jury
- 4 admissibles

Un arrêté rectoral a été promulgué pour acter les résultats. Un certificat d'admissibilité ou de non-admissibilité a été envoyé individuellement aux candidats.

1.2. Bilan qualitatif

1) Remarques générales du jury :

Tout candidat ayant déposé un dossier complet est convoqué pour une soutenance devant le jury.

Le jury invite les candidats à bien lire les textes officiels, que ce soit au sujet du rapport d'activité ou au sujet de sa soutenance. Il est essentiel que les compétences attendues du formateur soient connues, mises en œuvre et donnent lieu à une réflexion de la part du candidat.

Une expérience préalable dans le domaine de l'accompagnement ou de la formation n'est ni obligatoire ni suffisante pour envisager une candidature au CAFFA :

- Certains candidats sans expérience en tant que tuteur ou formateur ne parviennent pas à aller au-delà de la relation professeur/élèves, ce qui ne leur permet pas de se placer dans une posture de formateur.
- D'autres ont au contraire une très riche expérience mais ont du mal à prendre du recul, et ne se montrent pas capables d'aller au-delà de leur propre pratique « de terrain ».
- Certains candidats font valoir leur qualité de référent numérique, et la mettent en avant sans utiliser de support numérique pour la présentation orale de l'épreuve, ce qui peut surprendre.

2) Remarques du jury concernant le rapport d'activité

✓ Sur la forme

Comme les années précédentes, le jury déplore, pour certains dossiers, le manque de qualité des écrits présentés : fautes d'orthographe et de grammaire, syntaxe inappropriée, mise en page peu soignée, police de caractères peu adaptée, … L'exigence attendue de la part d'un formateur envers les personnes qu'il forme, tout comme celle que tout enseignant se doit d'avoir envers ses élèves, passe par sa propre maitrise de compétences en termes d'expression écrite.

✓ Sur le fond

Il est rappelé aux candidats que le rapport d'activité n'est pas un curriculum vitae. Le jury a notamment apprécié les rapports faisant état d'une bonne imbrication du théorique et de la pratique, ceux qui ont su s'appuyer sur des références spécifiques sans abuser d'un vocabulaire trop théorique, déconnecté de la réalité du terrain.

Le rapport d'activité a vocation à être construit et non à dérouler des éléments narratifs sur un parcours professionnel. Il apparaît ainsi nécessaire de savoir prendre du recul sur son parcours, d'en proposer une analyse nourrie, d'en présenter les moments saillants en faisant émerger des réflexions en rapport avec les attendus du CAFFA. La prise en compte des gestes professionnels attendus du formateur est une compétence indispensable. Il convient d'être en mesure de relire sa carrière en faisant apparaître les motivations pour la fonction de

formateur. Le jury a apprécié les dossiers des candidats qui avaient accepté de renoncer à l'exhaustivité dans les actions présentées et fait le choix de sélectionner judicieusement les plus significatives, de les hiérarchiser, sans entrer dans un descriptif purement disciplinaire (pour mémoire, il s'agit d'un jury transversal qui ne statue pas sur un plan disciplinaire).

3) Remarques du jury concernant la soutenance

✓ Aspects pratiques

- Si un candidat apporte son ordinateur ou tablette, il doit se munir également de la connectique nécessaire.
- Si un candidat utilise l'ordinateur mis à sa disposition, il doit s'assurer que l'affichage et la mise en page de ses documents soient compatibles (ceci fait notamment partie des compétences attendues d'un formateur).
- Il est rappelé que l'accès à internet n'est pas assuré dans la salle d'examen.
- Aucune annexe (aucun document) ne peut être communiqué(e) au jury après la date de dépôt des dossiers ou le jour de l'épreuve.
- Il convient de respecter les horaires de convocation fixés.

✓ Conseils et recommandations du jury

Le support éventuel utilisé pour la présentation ne doit pas différer totalement du rapport d'activité sur le fond (la forme peut cependant être adaptée), même s'il est possible de faire part d'une évolution du candidat depuis la date de dépôt du dossier.

Le jury conseille aux candidats de préparer leur soutenance, de s'entrainer (ce qui implique une gestion du temps, des notes, une expression orale de qualité, une posture adaptée face au jury ...). La soutenance ne peut se limiter à un résumé du rapport d'activité (ne pas oublier que le jury a déjà lu ce rapport), ni d'ailleurs à sa simple lecture (ou la lecture d'un diaporama). Le jury a particulièrement apprécié la qualité de l'expression orale, la prise de recul, le sens du dialogue et de l'écoute, qui sont des compétences attendues d'un formateur.

Lors de l'entretien, le jury guide et questionne : il convient de savoir l'écouter et de prendre les questions en compte sans les détourner. Le jury n'est pas un spécialiste de la discipline du candidat, il s'agit de bien faire la différence entre un entretien d'inspection et un oral dans le cadre du CAFFA, durant lequel tous les membres du jury sont amenés à questionner le candidat. Le jury invite les candidats à ne pas hésiter à prendre le temps de la réflexion quand une question est posée plutôt que d'y répondre hâtivement et/ou de façon inappropriée. Lors de l'entretien, la capacité du candidat à échanger avec des pairs et à se remettre en question est particulièrement appréciée.

En outre, la projection dans la mission de formateur (même si le candidat n'a pas ou peu d'expérience dans ce domaine) est attendue et nécessaire. La soutenance doit permettre au candidat de mettre en avant ses qualités de formateur pour adultes (convaincre, entrainer, donner envie, animer…). Le projet professionnel gagnerait souvent à être développé avec davantage de précision.

2. Epreuves d'admission

2.1. Préambule

- Il est rappelé que les candidats disposent de 4 ans pour passer les épreuves d'admission (soutenance d'un mémoire professionnel et épreuve pratique) à la date prononcée de l'admissibilité. Le jury conseille aux candidats de prendre le temps d'installer une posture de formateur, plutôt que de préparer et soutenir les épreuves d'admission dans l'urgence. En effet, si des parcours particuliers intéressants ont pu être présentés lors des épreuves d'admissibilité depuis la mise en place du CAFFA, le jury a néanmoins auditionné beaucoup de candidats ayant des compétences très ciblées et qui n'ont pas encore élargi leur champ de compétences en prenant en compte notamment l'ensemble des domaines inhérents à la mission de formateur.

- Tout comme pour l'admissibilité, les candidats sont invités à prendre en compte les attentes explicitées notamment dans les textes de référence, à nourrir leur réflexion par des échanges au sein d'une communauté de formateurs et à réfléchir à la posture attendue d'un formateur.

2.2. Bilan chiffré

- 7 candidats inscrits aux épreuves d'admission - 4 soutenances de mémoire, 4 épreuves pratiques.
- Résultats : 1 admis

2.3. Bilan qualitatif

1) Mémoire

L'exercice d'écriture et de présentation d'un mémoire se différencie du travail du formateur sur le terrain : il demande de s'y préparer en menant un travail de réflexion et de prise de distance sur la posture de formateur.

Le jury a apprécié une évolution de la part de nombreux candidats, qui n'hésitent pas à préparer leur mémoire sur deux années, se laissant ainsi le temps de mûrir leur réflexion et de construire un écrit plus abouti pour se présenter aux épreuves d'admission.

✓ Remarques sur la forme

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats quant à la nécessaire qualité formelle du mémoire, primordiale notamment sur le plan de l'orthographe, de la grammaire et de la syntaxe. L'exigence attendue de la part d'un formateur envers les personnes qu'il forme, tout comme celle que tout enseignant se doit d'avoir envers ses élèves, passe par sa propre maitrise de compétences en termes d'expression écrite.

✓ Remarques sur le fond

Le jury invite les candidats à bien lire les textes officiels relatifs à cette épreuve et en explicite les attendus :

- une problématique professionnelle de formateur et non pas d'enseignant
- une méthodologie rigoureuse
- une expérimentation personnelle d'un dispositif en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation
- une analyse pertinente et critique des résultats

Un candidat qui ne répond pas à cette demande ne peut pas être évalué positivement pour le CAFFA, ce qui ne remet toutefois pas en cause des qualités de formateur qui ont pu être avérées voire reconnues. Les candidats les plus en difficulté sont ceux qui ont insuffisamment problématisé leur travail.

Le mémoire doit faire l'objet d'une analyse personnelle et non de la description d'une théorie non expérimentée. Les résultats présentés doivent être en lien explicite avec la problématique choisie et émaner, le cas échéant et selon la méthodologie choisie, de l'expérimentation effectivement mise en œuvre.

Il convient de se questionner d'une part sur ses propres pratiques de formateur et d'autre part sur le changement de pratiques que l'on veut opérer sur les enseignants que l'on forme et non se limiter à leur transmettre des outils. Trop souvent, les candidats oublient d'expliciter les effets attendus de la formation envisagée.

Concernant les références théoriques, il est rappelé qu'elles doivent permettre d'étayer le mémoire. Le jury apprécie de percevoir l'influence des lectures du candidat sur le cheminement de sa réflexion ou leur incidence sur le choix des dispositifs mis en œuvre, aboutissant ainsi à une réelle imbrication du théorique et de la pratique au sein du mémoire. Si des ouvrages ou articles sont mentionnés dans une bibliographie, ceux-ci doivent être mobilisés dans le corps du mémoire.

2) Soutenance du mémoire

✓ Aspects pratiques

Il est rappelé aux candidats les éléments suivants :

- Si un candidat apporte son ordinateur ou tablette, il doit se munir également de la connectique nécessaire.
- Si un candidat utilise l'ordinateur mis à disposition, il doit s'assurer que l'affichage et la mise en page de ses documents soient compatibles (compétences attendues d'un formateur).
- L'accès à internet n'est pas assuré dans la salle d'examen
- Aucune annexe (aucun document) ne peut être communiqué(e) au jury après la date de dépôt des mémoires ou le jour de l'épreuve.
- Il convient de respecter les horaires de convocation.

✓ Remarques et recommandations du jury

Il est attendu du candidat un positionnement professionnel dans son discours lors de l'épreuve (ce qui devrait également se traduire en situation de formation), concernant notamment le vocabulaire employé et le ton adopté dans les échanges avec les membres du jury.

Les candidats sont invités à prendre en compte les critères d'évaluation de la soutenance (voir annexe 2 de la circulaire relative au CAFFA) :

- **Analyse distanciée du travail**

  Il ne s'agit pas de faire le récit linéaire, détaillé de ses pratiques, de son expérience mais bien de mettre en évidence la démarche suivie et les compétences développées. Il est attendu du candidat qu'il adopte une démarche réflexive, qu'il soit en capacité de s'interroger sur les manques et les améliorations possibles.

  Le jury a apprécié les soutenances au cours desquelles le candidat a mené une approche critique de son travail, et a su témoigner d'une réflexion en cours au-delà des conclusions du mémoire.

- **Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle**

  Le jury attend d'un candidat la capacité à se remettre en question. Il convient en effet de ne pas rester bloqué sur ses *a priori*, ses convictions, ses passions, ses certitudes mais bien d'être capable d'adopter des regards différents, enrichis et ouverts. Le jury guide et questionne : il convient de savoir l'écouter et de prendre les questions en compte sans les détourner. Chacun des six membres du jury est amené à questionner le candidat et à échanger avec lui. Il peut être judicieux pour le candidat de mettre en perspective le travail mené avec les regards croisés d'inspecteurs, de formateurs de l'académie et de chefs d'établissement.

  On ne peut qu'encourager les candidats à adopter une attitude à la fois modeste et dynamique de nature à maintenir le contact avec le jury, à prendre position de manière sincère hors de tout discours convenu et à présenter des motivations personnelles et authentiques.

- **Mise en perspective, projection dans le métier de formateur**

  Même si un candidat a peu d'expérience dans ce domaine, il est fondamental d'avoir réfléchi au métier de formateur et d'en connaitre les enjeux lorsque l'on choisit de se présenter au CAFFA. Par ailleurs, des candidats expérimentés et sollicités régulièrement pour être tuteur ou formateur, quelles que soient leurs qualités, ne doivent pas considérer le CAFFA comme une validation de leur expérience ; le jury leur conseille de s'appuyer sur cette expérience pour explorer tous les champs de compétences attendus d'un formateur.

3) Epreuve pratique d'admission (tutorat ou action de formation)

Le jury apprécie la capacité des candidats à s'exprimer clairement de façon nuancée, et à instaurer un dialogue fondé sur la confiance et l'écoute réciproques.

De manière générale, le jury invite les tuteurs et/ou formateurs à réfléchir à l'accompagnement des enseignants dans leur développement professionnel, afin de permettre leur changement de posture.
Il est attendu que le candidat mobilise une large culture pédagogique et didactique et qu'il puisse, tout en se projetant, s'appuyer sur sa propre expérience (analyse distanciée).
Il convient de veiller à assurer un rythme judicieux pour les temps de parole, afin de permettre aux participants un réel apprentissage et une réelle expression.
Enfin, plutôt que d'énoncer de grands principes ou de fournir des solutions « clé en main », le formateur gagnera à faire réfléchir les participants et à faire émerger des pistes concrètes.

Concernant les actions de formation, il appartient au candidat de bien cibler le temps de formation qu'il va donner à observer au jury et de veiller à prendre en charge seul ce temps de formation en présence du jury. Les questions du jury pourront néanmoins porter sur l'ensemble de la formation (contextualisation, ouvertures possibles, …). Le candidat peut mettre à disposition du jury un document synthétique permettant à ce dernier de situer l'observation au sein de l'ensemble de la formation.

Concernant le tutorat, lors de l'entretien entre le candidat et le tutoré, la part d'écoute est primordiale ; cet entretien est appelé à être construit et guidé, il doit conduire à une véritable analyse de pratique de la part du tutoré et doit lui fournir des préconisations et/ou des conseils. Le jury observera plus particulièrement la posture d'accompagnement, appelée à s'exprimer dans l'échange et dans les choix qui ont structuré la préparation et la conduite de l'entretien avec le tutoré.

Annexes

- Arrêté de composition du jury session 2023

- Grille d'évaluation pour l'admissibilité

CAFFA – Arrêté de composition du jury session 2023

ACADÉMIE
DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

RECTORAT
Bureau DEC1
Affaire suivie par :
Myriam Marinelli
Tél. 03 88 23 36 47
Mél : myriam.marinelli@ac-strasbourg.fr
6 Rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 09

LE RECTEUR D'ACADEMIE

VU le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015, relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

VU l'arrêté ministériel du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) ;

VU la circulaire ministérielle n°2015-110 du 21 juillet 2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) ;

VU l'arrêté rectoral du 17 juin 2022 portant organisation dans l'académie de Strasbourg, de la session 2022 du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) ;

ARRÊTE

Article 1er : Le jury de l'examen de la session 2023 du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA) est placé sous la présidence de Mme Emmanuelle Pernoux-Metz, IA-IPR d'EPS en charge de la délégation académique à la formation des personnels et de l'encadrement de l'académie de Strasbourg.

Article 2 : Les membres du jury chargés de l'évaluation des épreuves du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA) figurent sur la liste annexée au présent arrêté.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affichage.

Fait à Strasbourg, le 17 NOV. 2022

Olivier FARON

ANNEXE :

Jury du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA)

SESSION 2023

Présidente du jury : Emmanuelle Pernoux-Metz, IA-IPR, directrice de l'école académique de la formation continue.

Membres du jury :

Olivier Delarue, doyen du collège des IA-IPR, rectorat de Strasbourg

Philippe Viain, doyen du collège des IEN ET-EG, rectorat de Strasbourg

Philippe Rivieyran, proviseur, lycée Emile Mathis de Schiltigheim

Hélène Martinet, IA-IPR lettres, rectorat de Strasbourg

Catherine Bossert-Weidert, IA-IPR anglais, rectorat de Strasbourg

Christine Goetz, principale, collège Pierre Claude de Sarre-Union

Christophe Gleitz, IEN 1er degré, conseiller pour le pilotage pédagogique 1er degré

Catherine Schmittbiel, professeur agrégé d'histoire-géographie, lycée Marcel Rudloff de Strasbourg

Véronique Gaston, IA-IPR anglais, rectorat de Strasbourg

Anne-Delphine Bottlaender, principale, collège les Châteaux de Châtenois

Eric Chaillot, IEN premier degré, circonscription de Strasbourg 10

Véronique Darcy, professeur agrégé de SVT, lycée Louis Pasteur de Strasbourg

Louise Genton, principale, collège Jean Macé de Mulhouse

Elina Nitschelm, IA-IPR SMS BSEI rectorat de Strasbourg

Louis Deloye, IA-IPR EPS, rectorat de Strasbourg

Frédéric Lerognon, IEN second degré, Ciepas, rectorat de Strasbourg

Philippe Venck, IEN Adjoint au Dasen du Haut-Rhin

Anne Schultz, professeur agrégé de mathématiques, collège du Torenberg d'Heiligenstein

Nadine Meyer, professeur agrégé de mathématiques, lycée Koeberlé de Sélestat

Laurent Cournapeau, professeur agrégé d'EPS, gymnase J. Sturm Strasbourg

Philippe Clermont, directeur de l'INSPE de l'académie de Strasbourg

Catherine Thomas, formatrice, INSPE de l'académie de Strasbourg

Jean-Luc Denny, formateur, INSPE de l'académie de Strasbourg

Eric Flavier, formateur, INSPE de l'académie de Strasbourg

Laurent Barrière, formateur, INSPE de l'académie de Strasbourg

Philippe Zimmermann, formateur, INSPE de l'académie de Strasbourg

Pour les épreuves d'admission, les inspecteurs des disciplines concernées par chacun des candidats se présentant aux épreuves d'admission intégreront le jury.

CAFFA – Epreuve d'admissibilité - grille d'évaluation

Nom, prénom du candidat :

1. Rapport d'activité			
TI	**I**	**S**	**TS**
☐	☐	☐	☐

Critères et observables possibles :

- Qualité de l'écrit
- Capacité à se présenter en dégageant les lignes de force de son parcours (pertinence des choix et exemples à cet effet)
- Diversité des expériences et des publics
- Implication dans la formation
- Evaluation pédagogique et administrative du candidat

2. Exposé			
TI	**I**	**S**	**TS**
☐	☐	☐	☐

Critères et observables possibles :

- Clarté de l'exposé, qualité de l'expression orale et formes de communication
- Expertise professionnelle
- Motivation face à la formation, implication du candidat

3. Entretien avec le jury			
TI	**I**	**S**	**TS**
☐	☐	☐	☐

Critères et observables possibles :

- Capacité à communiquer avec le jury (communication orale, écoute, analyse des questions, échanges, qualité des réponses apportées)
- Prise de distance, capacités d'analyse et de distanciation
- Posture
- Qualités réflexives

AVIS DU JURY pour l'admissibilité du candidat	
☐ ADMISSIBLE	☐ NON ADMISSIBLE
Avis motivé du jury si le candidat est non admissible :	

A Strasbourg, le……..

Identités et signatures des membres du jury :